

Séminaire annuel du Comité spécial sur la décolonisation
16-18 mai 2017– Saint Vincent et Grenadines).

Monsieur le Président,

Mesdames et messieurs les Ambassadeurs,

Je remercie le Comité spécial de décolonisation de m'avoir convié à participer à son séminaire annuel.

Comme vous le savez, la France coopère pleinement avec le Comité de décolonisation depuis plus de vingt ans sur le dossier calédonien. Très rapidement après la signature des accords de Matignon-Oudinot, en 1988, la France a choisi de travailler en toute transparence avec l'ONU sur la Nouvelle-Calédonie, dont l'inscription sur la liste des territoires à décoloniser remonte à 1986.

A ce titre, je voudrais réaffirmer la pleine volonté de la France de collaborer en toute transparence avec l'ONU sur le dossier calédonien.

Dans cet état d'esprit, nous avons, comme chaque année, communiqué en février dernier à l'Unité de décolonisation notre contribution à l'actualisation du document de travail sur la Nouvelle-Calédonie, en conformité avec l'article 73 de la Charte.

Par ailleurs, nous avons transmis il y a quelques jours au comité le rapport final des experts de l'ONU mandatés pour observer le processus de révision des listes électorales en Nouvelle-Calédonie, ainsi que la liste des mesures prises par l'Etat français afin de donner suite aux recommandations formulées dans ce rapport. Je rappelle que cette Mission d'observation d'experts de l'ONU a été sollicitée à l'initiative de la France, dans le contexte des relations excellentes entre les Nations Unies et la France sur la question de la Nouvelle-Calédonie ainsi que la demande unanime des partenaires calédoniens en ce sens. L'Etat français et les partenaires calédoniens ont été très satisfaits des résultats de cette Mission, et des recommandations qu'elle a formulées. Une nouvelle mission a été invitée à effectuer le même travail cette année. Elle est actuellement sur place à Nouméa. Nous transmettrons son rapport final et ses recommandations au Comité le moment venu.

L'Etat français est attaché au bon déroulement du processus politique et démocratique qui doit conduire le peuple calédonien à se prononcer d'ici 2018 sur sa destinée et partant son maintien, ou non, au sein de la République française. Rappelons que si, d'ici mai 2018, le congrès de la Nouvelle-Calédonie ne fixe pas la date de la consultation d'autodétermination prévue par l'accord de Nouméa, c'est l'Etat qui devra, en vertu de la loi organique, y suppléer pour tenir cette consultation au second semestre 2018.

C'est la raison pour laquelle l'Etat, qui veille à assurer pleinement son rôle d'arbitre, reste un partenaire attentif et bienveillant. Il participe au rééquilibrage de cette collectivité en maintenant à un niveau très important sa contribution financière. Il veille à l'exercice régulier

par les autorités locales de leurs compétences et à la prise en compte des spécificités de la coutume kanake. Il recherche au quotidien, sur les sujets sensibles, l'émergence de positions communes entre les acteurs de la Nouvelle-Calédonie en vue de la détermination d'un « destin commun ».

L'accord de Nouméa a été traduit juridiquement dans la loi organique du 19 mars 1999 qui a instauré une nouvelle répartition des compétences entre l'Etat et la Nouvelle-Calédonie. L'Etat a procédé à un transfert progressif de ses compétences. Ces transferts présentent la particularité d'être irréversibles. Tout transfert s'accompagne d'une compensation par l'Etat des moyens humains, matériels et financiers nécessaires à l'exercice de ces compétences.

Dans l'esprit de cet accord, l'élargissement progressif du champ de compétences dévolues aux autorités de Nouvelle-Calédonie, la possibilité d'action extérieure, la création d'un système normatif propre avec les lois du pays donnent à la Nouvelle-Calédonie les moyens de se préparer à une éventuelle accession à la pleine souveraineté, si elle le désire.

Monsieur le Président,

Comme vous le voyez, l'Etat que je représente ici aujourd'hui demeure particulièrement investi dans l'accompagnement des néo-calédoniens vers les choix qu'ils devront formuler d'ici 2018.

S'agissant particulièrement d'une visite du comité en Nouvelle-Calédonie, je confirme que nous avons bien reçu les lettres du Président du C24 sollicitant l'accord de la France pour l'envoi d'une mission du comité en Nouvelle-Calédonie au cours de l'année 2017. Nous l'avons immédiatement transmise à nos autorités. Ces dernières sont en train d'étudier cette demande. Il ne nous est à ce stage pas possible de prendre l'engagement dans un sens ou dans l'autre.

Sur le fond, nous n'avons pas d'opposition de principe à l'idée d'une nouvelle visite du Comité en Nouvelle-Calédonie. Nous souhaitons simplement insister sur deux points auprès du comité : d'abord, il nous semble que la Nouvelle-Calédonie ne peut pas être le seul territoire que le Comité visite. Or comme vous le savez, la dernière visite de terrain que la comité a effectué s'est précisément tenue en Nouvelle-Calédonie il y a tout juste deux ans. Ensuite, il importe de veiller que le calendrier d'une visite du comité en Nouvelle-Calédonie intervienne à un moment utile pour la mise en œuvre du processus d'autodétermination en cours dans le territoire ainsi que la préparation du référendum à venir. Cela ne nous semble pas le cas à très court terme, en raison de la tenue et de la préparation des échéances nationales.

Nous demeurons en tout état de cause ouverts à l'idée de continuer un dialogue avec le Comité sur cette question dans les semaines à venir.

Monsieur le Président,

Je renouvelle, encore une fois, l'engagement de la France à collaborer de manière transparente et productive sur ce dossier que nous suivons avec la plus grande attention.

Je vous remercie.